

## **Psychothérapie: le DFI suspend le processus de modification d'ordonnance**

**Le département du ministre de la santé Alain Berset suspend pour une durée indéterminée les travaux menés pour changer le modèle de remboursement de la psychothérapie effectuée par des psychologues. Une décision qui met en péril la prise en charge des malades psychiques en Suisse et qui laisse passer une chance de combler des lacunes et de réduire les obstacles dans l'accès aux soins psychiques.**

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a interrompu de manière inattendue les travaux de modification d'ordonnance pour la psychothérapie effectuée par des psychologues. Le Secrétariat général du département a communiqué cette information mardi 14 mars dernier à une délégation de la FSP. Le DFI craint une augmentation des coûts et considère le moment inopportun pour remplacer le modèle de la psychothérapie déléguée par celui de la prescription.

Cette décision constitue un revers pour la prise en charge psychothérapeutique en Suisse, pour les malades psychiques et leur entourage, ainsi que pour les psychothérapeutes psychologues.

### **Modification du mode de remboursement**

Bien que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ait été chargé d'élaborer des modèles permettant un contrôle des coûts, le DFI redoute une augmentation des coûts à la charge de l'assurance de base. Or, le changement de modèle concerné ne prévoyait qu'une modification du mode de remboursement. En effet, les prestations des psychothérapeutes psychologues qui travaillent sous le modèle de la délégation sont actuellement déjà prises en charge par l'assurance de base.

### **La nécessité d'agir ignorée**

L'OFSP a lui-même montré dans une étude qu'il était nécessaire d'agir pour la prise en charge des malades psychiques: le modèle actuel de la délégation entraîne en effet de longs délais d'attente et des traitements inadéquats. Notamment pour les enfants et les adolescents, ainsi que les malades psychiques des régions rurales. Il n'est pas rare que les personnes doivent attendre plusieurs semaines ou plusieurs mois pour pouvoir consulter. Ceci alors même qu'il est prouvé que plus vite le traitement est démarré, plus il aura de chances de succès et plus sa durée sera réduite. Le passage au modèle de la prescription aurait résolu ce problème: un accès rapide et facilité à une prise en charge psychothérapeutique aide par ailleurs à réduire les coûts indirects. Il est inexplicable que le DFI décide d'abandonner la voie poursuivie depuis des années. D'autant plus que la situation de la prise en charge va encore s'aggraver en raison du manque de relève chez les psychiatres.

### **Des auxiliaires de santé reconnus au niveau fédéral**

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les professions de la psychologie en 2013, la Confédération a créé les bases nécessaires pour la réglementation de la psychothérapie. Dans le cadre d'une procédure coûteuse en temps et en argent, elle octroie aujourd'hui des titres postgrades fédéraux, qui permettent à leurs détenteurs un exercice indépendant de leur profession, au terme d'environ 10 ans de formation. Vis-à-vis de l'assurance maladie, elle considère toutefois les représentants de ce même groupe professionnel toujours comme de simples auxiliaires de santé.

### **Les associations professionnelles se montrent combatives**

La FSP, la SBAP et l'ASP continueront à lutter pour un changement de système – au profit des malades psychiques et de leur entourage, mais aussi de ses membres psychothérapeutes. Le modèle de la prescription représentait un compromis politiquement praticable – les deux associations évaluent désor-

mais les autres options juridiques et démocratiques possibles pour parvenir à un changement de système.

**En cas de questions:**

Fédération Suisse des Psychologues FSP, 031 388 88 48

**La psychothérapie déléguée**

Les psychothérapeutes psychologues fournissent leurs prestations en tant qu'employé-e-s d'un cabinet médical, sous la surveillance et la responsabilité d'un médecin délégué, qui facture les prestations selon TARMED via l'assurance de base.

**Le modèle de la prescription**

Les médecins doivent prescrire une psychothérapie. Les psychologues détenteurs du titre de formation postgrade en psychothérapie fournissent leurs prestations de manière indépendante et sous leur propre responsabilité. Ils facturent leurs prestations directement via l'assurance de base.

La Fédération Suisse des Psychologues (FSP) est, depuis sa fondation en 1987, la principale association suisse de psychologues. Elle compte aujourd'hui plus de 7700 membres et regroupe 46 associations affiliées. La FSP est une force politique et sociale active au service de la santé psychique, du développement personnel et de l'efficacité de tout un chacun. [www.psychologie.ch](http://www.psychologie.ch)

Der SBAP. ist der Schweizerische Berufsverband für Angewandte Psychologie. Der Verband vertritt die beruflichen Interessen seiner Mitglieder. Er setzt sich für eine hohe Qualität in der Aus- und Weiterbildung sowie in der Ausübung psychologischer Berufe (inkl. Verleihung von Fachtiteln) ein. Zudem fördert er die Anerkennung der Angewandten Psychologie in Politik und Gesellschaft sowie die beruflichen Kenntnisse seiner Mitglieder. SBAP. hat rund 1000 Mitglieder. Die Geschäftsstelle befindet sich in Zürich. [www.sbap.ch](http://www.sbap.ch)

Die Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP ist die einzige Berufsvereinigung in der Schweiz, die sich ausschliesslich mit allen Bereichen der Psychotherapie befasst. Uns angeschlossen sind rund 850 Einzelmitglieder mit eidgenössisch anerkanntem Fachtitel Psychotherapie ASP sowie 25 Weiterbildungsinstitute. Zusammen mit ihnen, mit Fach- und Regionalverbänden bilden wir ein Netzwerk, in dem wir den Austausch pflegen, voneinander lernen und der Psychotherapie in der Schweiz mehr Geltung verschaffen wollen. [www.psychotherapie.ch](http://www.psychotherapie.ch)